



Protection de mes biens par rapport aux dettes de ma soeur avec l

Par **christian**, le **06/07/2010** à **17:45**

Bonjour,
ma mère a une maladie irreversible et vie a son domicile;ma soeur s'occupe d'elle designer par mon defunt père. Malheureusement celle ci se sert de l'argent la retraite de maman pour des frais tout autre que sa santé. Ai je un recours pour proteger mon patrimoine au cas ou ma soeur et ma mère feraient des dettes.

Par **amajuris**, le **06/07/2010** à **18:00**

bjr,
vous n'êtes pas concernés par les dettes de votre soeur ni de celles de votre mère.
seule conséquence que la succession de votre mère soit déficitaire auquel cas vous auriez intérêt à renoncer à la succession.
cdt